

## Stocamine : deux anciens salariés témoignent de la présence de déchets radioactifs interdits

La gendarmerie de l'environnement a enquêté sur la présence de déchets irréguliers dans les galeries de Stocamine. Malgré les premières auditions de témoins évoquant des éléments radioactifs, le parquet de Strasbourg a décidé de classer l'affaire pour prescription en octobre 2023.

★ Édition abonnés

**Thibault Vetter**

Publié le 27 février 2024 · Imprimé le 27 février 2024 à 11h22 ·

Modifié le 27 février 2024 ·

🕒 6 minutes



**D**ans des enquêtes publiées en 2021, Rue89 Strasbourg et le journal allemand Badische Zeitung ont dévoilé la probable présence de déchets irréguliers parmi les 42 000 tonnes placées sous la plus grande nappe phréatique d'Europe à Stocamine. Dans la foulée, l'association Alsace Nature a porté plainte contre X. Le parquet de Strasbourg a mandaté l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (Oclaesp) pour investiguer sur le sujet.

Rue89 Strasbourg a pu consulter le dossier d'instruction de cette affaire : l'essentiel de l'enquête a consisté en des auditions de témoins, qui ont largement corroboré la suspicion de présence importante de déchets irréguliers.

Au total, treize personnes ayant été employées à Stocamine ont été interrogées. Sept d'entre elles déclarent avoir vu des déchets non conformes sur le site, en plus de ceux ayant causé l'incendie de 2002 et la fin de l'exploitation du site. Les témoignages sont cependant imprécis et non datés, ce qui se comprend pour des événements qui ont eu lieu vingt ans auparavant.

## **Des témoins évoquent des déchets radioactifs**

Un ancien salarié assure ainsi aux gendarmes qu'un jour, il a dû participer au stockage d'éléments radioactifs, ce qui était interdit à Stocamine :

*« Il y a eu 5 ou 6 futs métalliques qui sont arrivés sur un camion. Au déchargement, le compteur Geiger (détecteur de radiations, NDLR) a explosé, l'aiguille était folle. J'ai dit au responsable que ces fûts ne devaient pas descendre parce qu'ils présentaient six anomalies, alors qu'une seule suffisait à renvoyer les déchets. [Le directeur technique de Stocamine] est arrivé et m'a dit que les colis n'étaient pas dangereux, qu'il pouvait même dormir dessus. [...] J'ai eu l'ordre de faire descendre ces fûts. J'ai exécuté parce que je ne voulais pas de représailles. »*



Deux plaintes d'Alsace Nature ont été classées sans suite par le parquet de Strasbourg fin 2023.  
Photo : Mathilde Cybulski / Rue89 Strasbourg

Un autre ex-employé de Stocamine relate même avoir vu le directeur technique de Stocamine placer une boîte métallique radioactive dans un « big-bag » (grand sac de stockage) :

*« Il m'a ordonné de le faire descendre malgré le fait que je lui dise que c'était interdit.*

| *J'ai passé le compteur Geiger et le résultat était fou. »*

Contacté, le directeur technique de Stocamine n'a pas donné suite à la sollicitation de Rue89 Strasbourg.

## « Plusieurs tonnes » de déchets médicaux

Des témoins évoquent des déchets hospitaliers, également non conformes au règlement de Stocamine. L'un d'entre eux a travaillé entre 2014 et 2017 sur l'extraction d'une petite partie des déchets, ceux qui étaient considérés comme les plus menaçants pour la nappe phréatique. Dans ce cadre, de nombreux sacs ont été déchirés, ce qui lui a permis de voir à l'intérieur :

| *« Dans les big-bags, il n'y avait pas toujours ce qui était écrit dessus. J'ai vu des déchets médicaux, des déchets automobiles dont des huiles (aussi interdites à Stocamine, NDLR). »*

À la question « *Quelle quantité de déchets médicaux avez-vous vu ?* », il répond : « *Plusieurs tonnes.* » Un ancien mineur se souvient d'inscriptions sur certains big-bags qui indiquaient que leur « *contenu était des déchets hospitaliers* », ajoutant qu'il lui « *semble qu'ils provenaient des hôpitaux de Mulhouse* ».

Plus globalement, la plupart des témoins reconnaissent qu'ils n'ont aucune idée de la composition exacte des produits qu'ils stockaient, comme ils étaient dans des big-bags ou des fûts opaques. Sur un lot de 20 sacs amenés par un camion, un seul test était effectué sur un échantillon à la surface d'un colis. « *[Quand] le prélèvement qu'on faisait correspondait à ce qu'on attendait, je suis incapable de dire si les autres fûts de cette livraison étaient similaires* », constate un employé de l'époque.

## Les investigations stoppées après quelques auditions

Surtout, les sacs contenant de l'amiante n'étaient pas du tout analysés à leur arrivée car Stocamine ne disposait pas du matériel nécessaire. « *Il pouvait il y avoir n'importe quoi dedans* », avoue un ancien salarié. Un industriel mal intentionné n'avait qu'à dissimuler des déchets non conformes dans des sacs étiquetés amiante. Les produits inflammables qui ont causé l'incendie étaient d'ailleurs rentrés de cette manière dans la décharge.

Un ancien salarié décrit enfin une tentative de dissimulation de faits : « *Suite à l'incendie de 2002, la déchèterie (contenant le registre des déchets, NDLR) a été forcée par la direction et certains chefs de l'époque. Des documents papiers et informatiques ont disparu.* »

Plus de deux ans après la plainte, en octobre 2023, la procureure de la République a finalement décidé de classer l'affaire pour prescription, arguant que les déchets ont été stockés entre 1999 et 2002. Les gendarmes n'ont donc pas pu aller plus loin, malgré un début d'enquête prometteur.

## « Le but, c'est qu'il y ait plus de transparence »

M<sup>e</sup> François Zind regrette que les investigations aient été ainsi stoppées :

« *Vu les témoignages qu'ils avaient, ils auraient pu justifier des tests sur des déchets dans la mine pour vérifier qu'ils correspondent à leur déclaration. J'avais aussi proposé qu'ils interrogent des anciens salariés de Saar Montan, l'entreprise allemande qui a réalisé l'extraction des déchets mercuriels entre 2014 et 2017. Le but, c'est qu'il y ait plus de transparence. Là il n'y en a aucune. C'est particulièrement problématique quand on parle de préservation de la nappe phréatique.* »

L'avocat d'Alsace Nature est bien conscient que si la présence de nombreux déchets interdits était confirmée, le plan de confinement de la décharge par des barrages en béton serait discrédité. Lorsque l'État affirme maîtriser le risque pour la nappe phréatique engendré par un enfouissement définitif, il compte sur une connaissance précise des produits stockés.

Contacté pour évoquer les raisons de ce classement précipité, le parquet de Strasbourg n'a pas donné suite à la sollicitation de Rue89 Strasbourg.

## Alsace Nature conteste la prescription

L'avocat d'Alsace Nature contestera la prescription des faits auprès du procureur général près la Cour d'appel de Colmar en mars. Selon lui, il s'agit d'une infraction dissimulée. Or dans ces cas, « *le point de départ de la prescription court à compter du jour où le dépôt irrégulier a pu être constaté dans des conditions permettant l'exercice des poursuites* », d'après un arrêt rendu par la Chambre criminelle le 12 avril 2022.

Le délai ne commencerait donc pas entre 1999 et 2002, mais au moment de la publication de l'enquête de Rue89 Strasbourg, en avril 2021 pour François Zind. Il ajoute que les faits rentrent dans le cadre d'une infraction continue qui a toujours lieu aujourd'hui, car les déchets irréguliers, s'il y en a, sont encore dans la mine.

Parallèlement, le Conseil d'État a autorisé le début des travaux de confinement le 16 février. L'avocat d'Alsace Nature étudie « *toutes les voies de droit, y compris la saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme, pour empêcher le début des travaux de confinement* ». Si le procureur général près la Cour d'appel de Colmar relançait l'enquête sur les déchets irréguliers, le juge des libertés pourrait être saisi afin de suspendre l'autorisation des travaux.



**Retrouvez cet article sur  
Rue89 Strasbourg !**

<https://www.rue89strasbourg.com/stocamine-temoins-dechets-non-conformes-294003>

**3 commentaires postés en ligne**

À propos de l'auteur de l'article :



**Thibault Vetter**

enquête sur la grande précarité, la protection de l'enfance, l'environnement, les pollutions...